

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 51 (1959)  
**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sans doute convient-il de manifester un certain étonnement du vote négatif des Bâlois, dont on pouvait attendre mieux après que la grande ville rhénane eut introduit le suffrage féminin sur le plan communal. Zurich aussi a déçu; davantage encore la ville industrielle, qui enregistre des résultats négatifs dans tous les cercles, que le canton partiellement agricole. Du canton de Berne, essentiellement campagnard, on ne pouvait évidemment espérer beaucoup mieux, puisque les augures ont dénoncé deux dangers qui menaçaient, paraît-il, les paysans: le Marché commun et le suffrage féminin. Mais on pouvait du moins espérer de la Ville fédérale un résultat positif. Il faut croire que la hardiesse du Conseil fédéral a pris de vitesse le fameux bon sens bernois.

Dans cette grisaille du premier jour de février, il y a tout de même les magnifiques résultats favorables des trois cantons romands de Genève, Vaud et Neuchâtel. Même dans les fiefs du conservatisme déclinant de Fribourg et du Valais, de fortes minorités ont défendu l'honneur du sexe mâle et se sont prononcées en faveur de droits civiques complets pour la femme.

Les Vaudois se sont offert le luxe suprême d'ouvrir la brèche en accordant aux femmes le droit de vote dans les affaires cantonales et communales. A Genève et Neuchâtel, des partis politiques ont déjà engagé des actions dans ce sens au lendemain de la votation fédérale.

On peut donc en déduire que le courant latin vers le suffrage féminin va probablement emporter rapidement les barrages de la discrimination dans tout le pays.

Tant mieux! L'heure est venue, pour les Suisses aussi, de marcher avec leur temps.

*Jean Möri.*

## Bibliographie

*La profession d'ingénieur mécanicien et d'ingénieur électrique*, par A. Imhof, ingénieur diplômé. A la suite des rapides progrès de la technique et de son développement considérable, tous les pays ont besoin d'un grand nombre d'ingénieurs; l'avenir en requerra encore davantage. Le métier d'ingénieur ouvre non seulement de belles perspectives matérielles, il procure aussi à ceux qui l'exercent d'intenses satisfactions. Mais on ne se fait souvent, à son sujet, que des idées imprécises. C'est la raison pour laquelle l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, l'Association des anciens élèves de l'E.P.F. (G.E.P.) et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (S.I.A.) ont pris l'initiative de publier une brochure destinée à éclairer le grand public sur la profession d'ingénieur mécanicien et celle d'ingénieur électrique. L'auteur en est M. A. Imhof, ingénieur et directeur d'une entreprise industrielle. M. Imhof commence par relever les beautés du métier d'ingénieur, dont il faut rechercher l'origine dans le désir de l'humanité d'asservir les forces de la nature. La description précise et fort suggestive des possibilités professionnelles qu'ouvre une telle activité, celle qui se rapporte aux différentes fonctions qui incombent aux ingénieurs, aux mathématiciens et aux physiciens,

révèlent au lecteur un champ d'action aux dimensions étonnantes. Les domaines variés dans lesquels peut s'exercer cette profession requièrent de la part des ingénieurs des dispositions multiples; c'est dire que toutes les aptitudes, tous les caractères et tempéraments y trouvent leur compte. L'ingénieur sera constructeur ou calculateur, s'adonnera à la recherche scientifique ou aux travaux d'étude, dirigera une entreprise, s'intéressera aux problèmes de vente, tels qu'ils s'en présentent dans l'industrie et pour les usines électriques, par exemple, déploiera une activité dans le secteur des transports, se spécialisera dans la question des brevets et des licences, fera bénéficier les entreprises publiques et l'administration de ses connaissances, prêtera ses services en qualité d'ingénieur-conseil indépendant ou se voudra à l'enseignement. La dite brochure renseigne de façon détaillée sur les études d'ingénieur et les aptitudes que requiert le métier. La brochure est remise gratuitement aux intéressés par l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, Dufourstrasse 1, Zurich 8.